



Litige avec une agence immobilière.

Par **Johann_old**, le **19/11/2007** à **15:59**

Je suis propriétaire d'une maison que je n'ai pas fini de payer.
Suite à un déménagement professionnel j'ai cherché en vain à la vendre ou à la louer.
Il y a quelque jours un couple s'est proposé pour la location, j'ai donc écrit un recommandé à l'agence qui s'occupe de la vente, celle-ci le reçu le 10.
Mais surprise, l'agence m'appelle en m'expliquant qu'un acheteur s'est fait connaître par fax le 13. Alors, l'agence me dit qu'elle a 15 jours pour faire valoir son droit à la vente.
Le problème c'est que la vente ne m'intéresse plus car il me faudra payer des plus-values, la maison étant en vente depuis plus d'un an déjà.
Je trouve cela limite de la part de l'agence vu qu'elle a eu plus de 10 mois pour la vendre (le contrat à la base était de 3 mois, il y a eu prolongation automatique).
Le couple qui voulait louer, ayant donné préavis pour leur appartement, se retrouvent sans logement. Je ne souhaite pas vendre afin d'éviter les plus-values, je n'ai jamais vu le soit-disant fax et l'agence ainsi que le futur acheteur ont fait un compromis alors que je n'étais pas présent, compromis que je devrais recevoir par la poste sous peu.
Sont-ils dans leur droit? Quels sont les solutions qui pourraient m'éviter de vendre mon bien, en un mot que puis-je faire?

Par **Johann_old**, le **29/11/2007** à **20:25**

Merci beaucoup, c'est gentil de votre part, cela reflète la justice française, elle ne bouge que lorsqu'elle y trouve un intérêt personnel....